

# Le rapport de la cour des comptes accable la gestion des fonds de la formation continue des assistants maternels.

## Communiqué de presse 24 février 2025

L'Ufnafaam prend connaissance de ce rapport <sup>[1]</sup> qui accable la gestion des fonds de la formation continue des assistants maternels. Elle revient notamment sur le conflit d'intérêt au sein de l'APNI qui est une association créée en 2018 par la FEPEM et les organisations syndicales.

Pour faire simple, le rapport identifie qu'IPERIA devenue *Certification et Compétences* est issue de la FEPEM et que l'université du domicile (UDD) est issue de la réorganisation d'IPERIA avec à sa tête un directeur identique.

Le rapport dénonce en outre :

- Une convention irrégulière entre l'APNI <sup>[1]</sup> et IPERIA.
- Une création d'entités différentes pour gérer les fonds mais provenant du même groupe.
- Une procédure de mise en concurrence impossible en dehors d'IPERIA.
- Des liens trop étroits entre l'APNI et la FEPEM.
- Une attribution entachée d'un conflit d'intérêt compte tenu de la place de la FEPEM dans les gouvernances de l'APNI et de l'UDD <sup>[2]</sup>.

Ainsi le rapport conclut que <sup>[3]</sup> :

« **L'intensité des liens qui unissent l'APNI au groupe domicile & Compétence traduit par des conflits d'intérêt dans la gestion de la part légale des fonds de la formation professionnelle**, mais aussi par des interrogations sur la capacité de l'association à assurer ses missions de manière autonome et à **favoriser l'émergence d'une réelle concurrence** dans le champ de la formation professionnelle des salariés du particulier employeur. »

Cela fait plusieurs années à présent que l'Ufnafaam dénonce une gestion de la formation continue des assistants maternels peu claire, entraînant des conséquences sur un manque de liberté des choix et des organismes de formation. Sur ce sujet, nous déplorons de ne pas entendre les responsables de la politique familiale alors même que la formation continue constitue un enjeu de qualité dans l'accueil des jeunes enfants.

De plus, si la FEPEM réagit par un communiqué de presse à ce rapport, elle semble peut considérer sa responsabilité pour la détourner entièrement sur l'APNI alors même qu'elle en fait pleinement partie.

Nous demandons à ce titre, que le gouvernement et la DGEFP s'emparent étroitement de la gestion de ces fonds publics et du "principe" de labellisation pour favoriser un principe d'indépendance et répondre pleinement aux demandes et aux besoins des assistants maternels.

[contact@ufnafaam.org](mailto:contact@ufnafaam.org)

<sup>[1]</sup> Association paritaire nationale d'information et d'innovation

<sup>[2]</sup> UDD est une association 100% détenue par l'association domicile et compétence présidée par l'ancienne présidente de la Fepem (madame Levoux)

<sup>[3]</sup> Extrait de la page 50 du rapport

<sup>[1]</sup> <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-02/20250218-S2024-1424-LAssociation-paritaire-nationale-dinnovation-et-dinformation-Apni.pdf>